

# INGÉNIEUR TERRITORIAL

## Note de cadrage indicatif

*La présente note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir, mais un document indicatif destiné à éclairer les membres du jury, les correcteurs, les formateurs et les candidats.*

## L'ÉPREUVE ÉCRITE DE MATHÉMATIQUES ET DE PHYSIQUE Concours interne

Intitulé réglementaire :

*Décret n°2016-206 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux.*

*Le programme de l'épreuve est déterminé par l'arrêté du 27 février 2016 fixant le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs territoriaux et de l'examen professionnel prévu au 1° de l'article 10 du décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.*

### Une épreuve écrite de mathématiques appliquées et de physique appliquée

Durée : 4 heures  
Coefficient : 3

Cette épreuve constitue l'une des trois épreuves d'admissibilité du concours interne d'ingénieur territorial, les deux autres épreuves écrites d'admissibilité totalisant un coefficient 10.

L'unique épreuve orale obligatoire d'admission est affectée d'un coefficient 5.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission est éliminatoire.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

## I- INFORMATIONS GÉNÉRALES

### A- Les règles générales

Les sujets attirent l'attention des candidats sur l'interdiction de porter sur leur copie des **signes distinctifs**.

L'attention des candidats est également attirée sur le fait que les **feuilles de brouillon** ne sont jamais corrigées.

Les sujets peuvent préciser que les questions doivent être traitées dans l'ordre du sujet. Une pénalité de -1 point pourrait être décidée pour transgression de cette règle.

Le nombre de points attribués à chaque question est précisé sur le sujet.

## B- Les règles particulières à l'épreuve

- L'utilisation d'une **calculatrice** électronique programmable ou non-programmable sans dispositif de communication à distance est autorisée. Cette précision est portée sur les convocations des candidats ainsi que sur les sujets eux-mêmes.
- Le **détail des calculs** doit figurer sur la copie. Tout résultat non justifié est considéré comme nul.
- Sauf indication contraire, des **résultats exacts** sont attendus, les résultats approchés n'étant pas acceptés.
- Le sujet précise que les candidats doivent traiter les problèmes de mathématiques et les problèmes de physique sur deux copies distinctes.

## II- LES MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

Le sujet comprend un ou plusieurs problèmes permettant de vérifier la maîtrise de connaissances précisées par le programme réglementaire de l'épreuve ci-après :

### a) Nombres réels :

Propriétés élémentaires. Suites numériques. Limites. Opérations usuelles.

### b) Nombres complexes :

Application à l'algèbre, à la trigonométrie et à la géométrie.

### c) Polynômes et fractions rationnelles à coefficients réels ou complexes :

- division euclidienne ; factorisation ;
- décomposition des fractions rationnelles en éléments simples.

### d) Fonction d'une variable réelle :

- ensemble de définition ; limites ; continuité ; dérivées ;
- fonctions usuelles : polynômes, rationnelles, puissances, circulaires directes et réciproques, logarithmes, exponentielles, hyperboliques directes et réciproques ;
- formules de Taylor ; développements limités ;
- primitives ;
- intégrales simples. Intégrales généralisées (notions) ;
- méthodes d'intégrations.

### e) Équations différentielles :

- linéaires du premier ordre ;
- linéaires du deuxième ordre à coefficients constants.

### f) Algèbre linéaire (sur le corps des nombres réels ou complexes) :

- espaces vectoriels ; bases et dimension ;
- applications linéaires ; matrices ; changements de base ;
- calcul matriciel ;
- systèmes d'équations linéaires ;
- déterminants ;
- réduction des matrices carrées ; valeurs propres, vecteurs propres ;
- applications aux systèmes différentiels à coefficients constants et aux suites récurrentes.

**g) Géométrie du plan et de l'espace :**

- repères ; systèmes usuels de coordonnées ;
- barycentre ;
- produit scalaire, produit vectoriel et produit mixte ;
- étude des courbes planes définies par une représentation cartésienne ou paramétrique ; branches infinies ; concavité ;
- longueur d'un arc de courbe ; rayon de courbure ;
- étude des courbes et des surfaces usuelles : droites, cercles, coniques. Plans, sphères, cônes, cylindres.

**h) Fonctions de plusieurs variables réelles :**

- dérivées partielles ;
- intégrales doubles ; calcul en coordonnées cartésiennes et polaires ;
- intégrales triples ; calcul en coordonnées cartésiennes et cylindriques ;
- intégrales curvilignes ; cas d'une différentielle ;
- applications aux calculs d'aire, de volume, de masse, de centre et moments d'inertie.

### **III- LA PHYSIQUE APPLIQUÉE**

Le sujet comprend un ou plusieurs problèmes permettant de vérifier la maîtrise de connaissances précisées par le programme réglementaire de l'épreuve ci-après :

**A- Mécanique :**

**a) Statique du solide :**

- principes fondamentaux de la physique ;
- géométrie des masses.

**b) Dynamique du point matériel :**

- cinématique du point ;
- principe fondamental ;
- loi de l'attraction universelle ;
- applications du principe aux mouvements ;
- travail, puissance, énergie.

**c) Mécanique des fluides :**

- propriétés physiques des fluides ;
- statique des fluides ;
- cinématique des fluides ;
- dynamique des fluides.

**B- Thermodynamique :**

- systèmes thermodynamiques ;
- premier principe de la thermodynamique ;
- second principe de la thermodynamique ;
- transferts de chaleur ;
- bilans énergétiques.

**C- Electrotechnique :**

- électromagnétisme ;
- les courants en régime variable ;
- régime alternatif sinusoïdal ;
- courant alternatif sinusoïdal monophasé ;
- puissances ;
- courants triphasés.